

MES DÉMARCHES

Ravalement de façades

Les pièces à fournir en complément du Cerfa Déclaration Préalable :

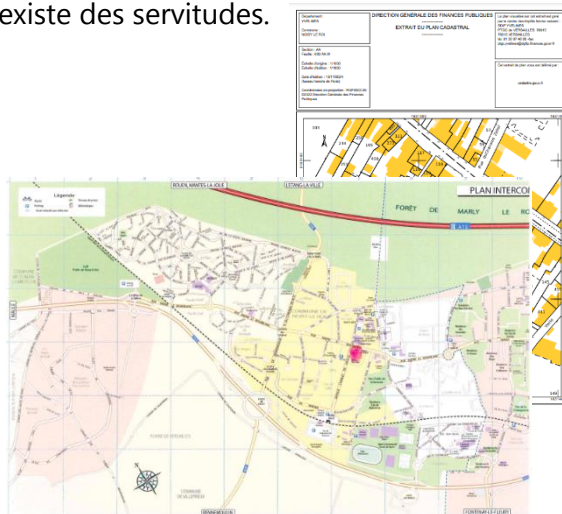
DP1 Le plan de situation

Le plan de situation du terrain permet de connaître la situation du terrain à l'intérieur de la commune afin de savoir quelles règles d'urbanisme s'appliquent dans la zone où est situé le projet. Il permet également de savoir s'il existe des servitudes.

Il doit comporter :

- L'orientation (direction du Nord) ;
- Les voies de desserte avec leur dénomination ;
- L'indication de l'échelle ;
- L'emplacement du terrain.

Vous pouvez vous le procurer sur cadastre.gouv.fr ou sur le site de Noisy-le-Roi dans : Mes Démarches – Urbanisme – Cadastre et Plan.



DP5 Une représentation de l'aspect extérieur de la construction

Elle permet d'apprécier l'aspect extérieur de la construction une fois les modifications envisagées réalisées : fournir une photographie avant travaux (1) et après travaux (2).

(1) ACTUELLEMENT



(2) APRES RAVALEMENT



ou



Teinte RAL 1015



DP7 Une photographie situant le terrain dans l'environnement proche

La prise de vue doit permettre de connaître l'aspect du terrain d'implantation du projet et des terrains qui jouxtent immédiatement.

Cette photographie montre la façade des constructions avoisinantes, les arbres existants...



DP8 Une photographie situant le terrain dans l'environnement lointain

La prise de vue doit permettre de connaître l'aspect du terrain d'implantation du projet et des terrains avoisinants.

Cette photographie montre l'aspect général de la rue, des espaces publics, des façades.



DP11 Une notice faisant apparaître les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux

Décrire l'ensemble des matériaux utilisés pour le ravalement, la teinte (RAL), ainsi que les modalités de sa mise en œuvre et d'exécution du chantier.

Attention, les illustrations de ce document sont données à titre d'exemples. Selon les particularités de votre projet, il pourra vous être demandé des compléments d'informations.

*Le délai d'instruction est porté à **2 mois** lorsque le dossier est déposé **complet**.*